

**RAPPORT D'ACTIVITE DU 15 MARS 2025  
CONCERNANT LA CONFERENCE-DEBAT  
A L'OCCASION DE LA JOURNEE  
INTERNATIONALE DES DROITS DE LA  
FEMME SOUS LE THEME :  
POUR TOUTES LES FEMMES ET FILLES :  
DROIT, EGALITE ET AUTONOMISATION**

# **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>DEROULEMENT DE LA CONFERENCE.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>INTERVENTION DE Me CHUSSEU Boris .....</b>	<b>6</b>
I-    L'EGALITE DES SEXES DANS LE MONDE DU TRAVAIL : DEFIS ET OPPORTUNITES.....	6
II-   LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES : PREVENTION ET PROTECTION .....	6
<b>INTERVENTION DE Mr AMANYE BOTIBA Philippe .....</b>	<b>7</b>
I-    L'AUTONOMISATION ECONOMIQUES DES FEMMES : CLE DE L'EGALITE.....	7
II-   LES DROITS DES FEMMES DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT ET DE CRISE.....	7
<b>QUESTIONS-REPONSES.....</b>	<b>8</b>
<b>PROCES SIMULE .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>10</b>

## **INTRODUCTION**

Les Bénévoles en Aide Humanitaire, Juridique et Judiciaire (BAHUJ) sont une Organisation Non Gouvernementale apolitique à vocation humanitaire. Elles ont organisées une conférence le 15 mars 2025. La conférence avait pour objectif général de célébrer la journée internationale des droits de la femme, promouvoir l'égalité et l'autonomisation de celle-ci. En outre, elle consistait aussi à :

- ❖ Sensibiliser les participants aux défis et aux opportunités pour les femmes et les filles dans la société actuelle.
- ❖ Promouvoir l'égalité et les droits des femmes dans tous les domaines de la vie (éducation, emploi, santé, etc.)
- ❖ Favoriser les discussions et les débats sur les questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité.
- ❖ Renforcer les liens entre les organisations et les individus qui travaillent pour promouvoir les droits des femmes.
- ❖ Inspirer les participants à prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité et les droits des femmes dans leur communauté et dans la société en général

Les bénéficiaires potentiels de la conférence sont :

- Jeunes femmes
- Femmes leaders
- Etudiants et chercheurs
- Hommes et garçons
- Organisations de défense des droits des femmes
- Communautés locales
- Institutions gouvernementales
- Médias et journalistes
- Toutes personnes intéressées et désireuses d'en savoir plus sur le sujet

## DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE



## INTRODUCTION



**Enseignante et  
chargée de cours  
à l'université de  
Douala**

Sous la modération du **Dr KABADIANG epse ENGONO Clémentine**, le début de la conférence a été marqué par le chant de l'hymne national du Cameroun. Ensuite, prise de parole par la modératrice pour présenter le thème et les différents intervenants.

## **INTERVENTION DE Me CHUSSEU Boris**



**Avocat /  
Coordonnateur  
national des activités  
des BAHUJ / Chef  
d'Antenne des  
BAHUJ Littoral**

### **I- L'EGALITE DES SEXES DANS LE MONDE DU TRAVAIL : DEFIS ET OPPORTUNITES**

Analyse des écarts salariaux entre les hommes et les femmes

Stratégies pour promouvoir l'égalité des chances dans l'emploi

Exemples de réussite de femmes entrepreneurs et leaders

### **II- LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES : PREVENTION ET PROTECTION**

Analyse des formes de violence contre les femmes (physique, psychologique, économique)

Stratégies de prévention et de protection des victimes

Rôle des institutions et des communautés dans la lutte contre la violence

## INTERVENTION DE Mr AMANYE BOTIBA Philippe



**Chef d'antenne du  
Littoral de Commission  
des Droits de l'Homme  
du Cameroun  
(CDHC)**

### **I- L'AUTONOMISATION ECONOMIQUES DES FEMMES : CLE DE L'EGALITE**

Analyse des obstacles à l'accès des femmes aux ressources économiques

Stratégies pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes (formation, micro finance, etc.)

Exemples de réussite de programmes d'autonomisation économique

### **II- LES DROITS DES FEMMES DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT ET DE CRISE**

Analyse des impacts des conflits et des crises sur les droits des femmes

Stratégies pour protéger les droits des femmes dans ces situations

Rôle des organisations internationales et des gouvernements dans la promotion des droits des femmes

## **QUESTIONS-REPONSES**

Toujours sous la coordination de la modératrice, la conférence est arrivée aux questions-réponses. La modératrice a fait le résumé des points abordés et a remercié les intervenants et les participants pour leur participation à la conférence.

## **PROCES SIMULE**

Les époux NKENG sont mariés depuis 10 ans avec deux enfants mineurs respectivement de 8 et 5 ans.

Si les débuts de leur mariage présageait le parfait amour, il en va autrement depuis février 2024 lorsque Mme NANFAH épouse NKENG ayant été nommée Chef de département de droit dans l'institut où elle enseigne va, sans aucune explication, changer de comportement vis-à-vis de son époux et de ses enfants.

Cette dernière évoquant le surcroît de travail à son lieu de service va imposer à son époux le recrutement d'une ménagère ; chose que son époux acceptera à condition que les weekends et périodes de vacances, elle s'occupe elle-même de sa maison et de sa famille.

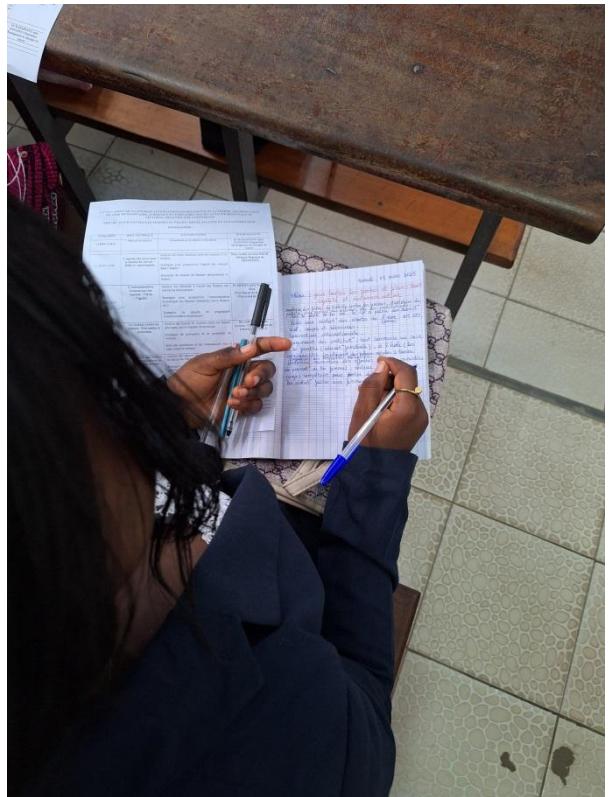
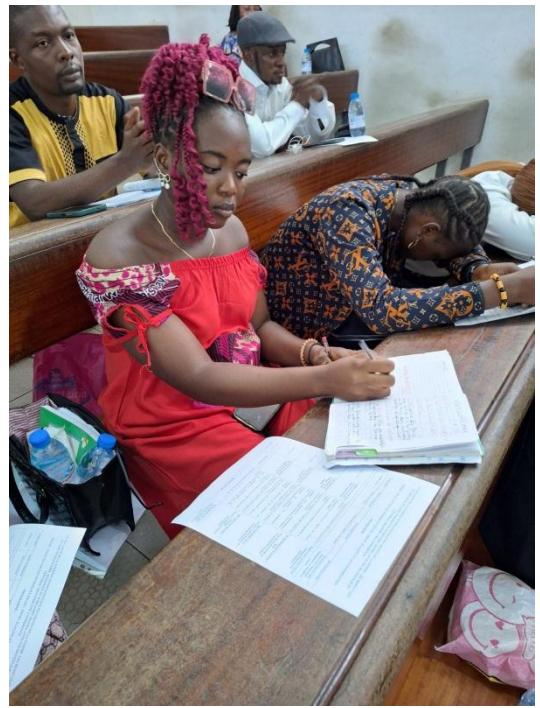
Seulement, même pendant les vacances, Mme NKENG passe la majeure partie de ses journées au téléphone délaissant les enfants.

Une bagarre va dégénérer entre les époux lorsqu'un soir du retour à la maison, sieur NKENG constatera les blessures sur son fils de 5 ans au motif qu'en présence de sa mère, il est sorti de la barrière et s'est fait renversé par une moto qui a fui.

Profitant de cette bagarre, elle va se soustraire de la chambre conjugale en décembre 2023, et malgré les assises de la famille, elle refusera d'y retourner invoquant qu'elle ne partage plus rien avec son époux en dehors de la maison et qu'elle n'est pas une ménagère pour s'occuper des enfants imposant donc à Mr NKENG de s'occuper désormais de ses enfants seul et que s'il n'était pas d'avis elle quittera également la maison.

**Ne voulant pas user des voies de fait, sieur NKENG a saisi le juge correctionnel à l'effet de sanctionner le comportement de son épouse. Les avocats de Mme NKENG, évoque pour sa défense les raisons légitimes, notamment le comportement violent de Mr NKENG qui depuis 15 ans de vie commune, a battu une fois sur son épouse.**

## ANNEXES



## ANNEXES



## ANNEXES

